

La ville de Tomblaine travaille depuis très longtemps pour proposer l'implantation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle sur son territoire. Jusque-là, n'étaient reconnus en situation de déserts médicaux que les territoires en milieu rural. Il a donc fallu porter avec force au plus haut niveau (Ministère de la Santé et Ministère de la Ville) un diagnostic pour démontrer que Tomblaine était en situation de désert médical. C'est pourquoi le Maire de Tomblaine n'a pas souhaité signer le Contrat Local de Santé, document contractualisé par la Communauté Urbaine du Grand Nancy et l'Agence Régionale de Santé. Le Maire de Tomblaine a fait savoir au Président de la Communauté Urbaine que s'il n'y avait, ne serait-ce qu'une phrase reconnaissant l'inégalité de l'offre de soins sur le territoire de la Communauté Urbaine, il serait bien évidemment d'accord pour signer ce Contrat Local de Santé.

Dans des articles précédents sur ce blog, vous avez pu lire comment un certain nombre de dispositifs pervers ont amplifié l'inégalité de l'offre de soins sur ce territoire. En effet, les deux dernières années de gouvernement Sarkozy, dans le cadre des Lois de Finances, la quasi-totalité des dispositifs incitatifs d'exonération fiscale pour les employeurs installés en Zone Urbaine Sensible (ZUS) ont été supprimés. Par contre, dans les Zones Franches Urbaines (ZFU), ces dispositifs ont été préservés. Il y a deux Zones Franches Urbaines dans la Communauté Urbaine du Grand Nancy, le résultat c'est que beaucoup de médecins spécialistes ou de laboratoires d'analyses ont déménagé pour se mettre en limite de la ZFU « du Plateau de Haye ». Surtout pas au cœur de la ZFU ! Mais en limite pour ne pas vivre au milieu des pauvres, et par contre bénéficier des exonérations fiscales. Cela aura amplifié le déséquilibre de l'offre de soins puisque sur le reste du territoire, il y a de moins en moins de médecins spécialistes ou de laboratoires d'analyses en proximité.

On notera au passage que tout comme on ne dit plus un « chômeur » mais on dit un « demandeur d'emploi », tout comme on ne dit plus un « aveugle » mais on dit un « non-voyant », tout comme on ne dit plus une « personne handicapée » mais une « personne à mobilité réduite », on ne dit plus le « Haut-du-Lièvre » mais le « Plateau de Haye ».

Le Maire de Tomblaine a donc, à de multiples reprises, proposé au Président de la Communauté Urbaine, le bon docteur Rossinot, que partout où il y avait Zone Urbaine Sensible, il puisse y avoir, à condition d'une action volontariste de la commune concernée, un soutien de la Communauté Urbaine pour faire émerger des réseaux de santé de proximité et en particulier des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles. On se souvient de quelques interventions primaires de Conseillers Communautaires qui ne comprenaient pas pourquoi on aurait une action particulière dans les Zones Urbaines Sensibles et pas dans les autres communes. Eh bien tout simplement, Messieurs Dames, parce que c'est dans ces zones que sont entassés les pauvres !

Après qu'Hervé Féron ait interpellé les différents Ministres, il a remarqué qu'à l'automne 2012 tour à tour, la Ministre de la Santé, le Ministre de la Ville faisaient des déclarations d'intentions très claires pour que désormais dans les quartiers les plus en difficultés en milieu urbain, on développe des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles. Les comités interministériels des villes des 20 juin 2008, 20 juin 2009 et du 18 février 2011 et le Ministère de la Santé ont même décidé de soutenir le développement de ces structures dans les quartiers de la politique de la ville.

Hervé Féron était allé rencontrer le Président du Conseil Régional Jean-Pierre MASSERET pour le sensibiliser dans ce contexte au projet tomblainois. Aujourd'hui, ce projet en cours d'instruction risque d'être une première en France.

Et voilà que nous découvrons dans le Pacte Lorrain objectif 3 l'action n°16 : « tisser des réseaux pour promouvoir l'égalité des territoires », la carte de la Lorraine (ci-dessous) dans laquelle on peut lire « Tomblaine : étendre les réseaux de santé de proximité ». La fiche action développée nous dit : « sont listés comme prioritaires les projets suivants : [...] les premiers projets de maisons de santé dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville ». Vous pouvez lire ci-dessous cette fiche action.

Et puis, au moment de la signature de ce Pacte, on a pu remarquer que le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy a joué des coudes pour être sur la photo de l'Est Républicain (voir cette photo ci-dessous). Hervé Féron en déduit que le Président de la Communauté Urbaine adhère à ce Pacte Lorrain.

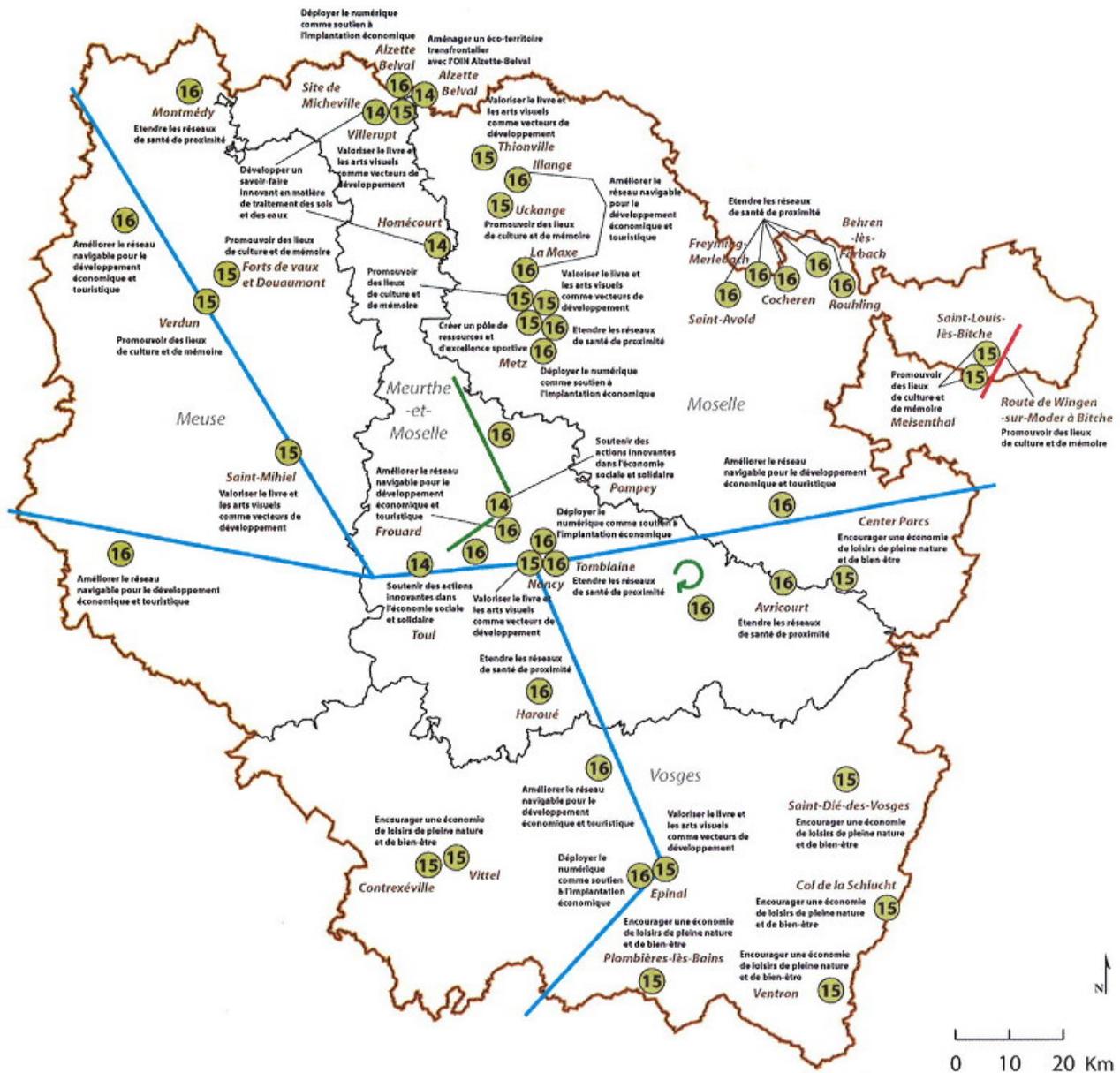
Tout cela est une bonne nouvelle, car Hervé Féron a bon espoir que le Président de la Communauté Urbaine acceptera l'idée d'une participation financière de la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour l'investissement dans la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Tomblaine à hauteur de la participation qui sera celle du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Je vais bien, tout va bien...

[Le Pacte Lorrain : la carte de Lorraine pour l'objectif 3](#)

PACTE LORRAINE : Objectif 3

Juin 2013



Action 14 : Construire des territoires pilotes de valorisation des ressources

Action 15 : Affirmer la vocation culturelle et touristique de la Lorraine

Action 16 : Tisser des réseaux pour promouvoir l'égalité des territoires

-  14 Déployer le numérique
-  15 Vélo routes
-  16 Canaux à petit gabarit

Le Pacte Lorrain : la fiche-action 16-2 détaillée



Promouvoir les démarches innovantes d'attractivité et d'aménagement des territoires

ACTION 16 : Tisser des réseaux pour promouvoir l'égalité des territoires.

Fiche-action 16-2 : Etendre les réseaux de santé de proximité.

Le développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) en milieu rural est l'un des éléments de réponse à la désaffection des jeunes médecins pour la médecine générale et aux problèmes de démographie médicales dans les zones particulièrement sensibles que sont les territoires très ruraux et les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Les MSP permettent de favoriser les coopérations entre professionnels du secteur médical et paramédical, d'optimiser le temps médical et surtout de répondre aux craintes d'isolement tant des jeunes médecins que des populations. Dans le cadre des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ces projets répondent également à un maintien d'un service de soins sur des problématiques plus spécifiques non pas liées aux « déserts médicaux » mais plus à la paupérisation de la population.

Par ailleurs, l'adaptation du parc de logements sociaux au vieillissement de la population participe également à l'objectif d'un réseau de santé maillé sur l'ensemble du territoire, avec la construction de résidences dédiées aux personnes en perte d'autonomie, le développement de la domotique et le renforcement de services de maintien à domicile.

6 opérations portées par la SNI Sainte-Barbe et représentant 122 logements (Rouhling, Saint Avold, Behren-lès-Forbach, Cocheren, Freyming-Merlebach) et 90 logements par an sur le patrimoine Moselis sont recensées.

Afin de faire de ces projets immobiliers de véritables « pilotes » de la domotique de nouvelle génération, des actions complémentaires seront menées pour faire de chacun des chantiers un lieu de sensibilisation et de formation pour les artisans du bâtiment et les acteurs de l'habitat, créer un cadre de concertation entre les acteurs de la filière pour initier des technologies ou des procédés conçus par des acteurs locaux et contribuer au futur Institut de l'Autonomie et permettre aux partenaires académiques et scientifiques mosellans de bénéficier des résultats de la mesure de l'activité des occupants du logement à des fins de recherche.

Sont ainsi listés comme prioritaires les projets suivants :

- la continuité **du plan de déploiement des maisons de santé en milieu rural** pour lequel un appel à projets maîtrisé a été lancé en 2013 avec une perspective de déploiement au-delà de cette date ;
- les premiers projets de **maisons de santé dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville** ;
- le déploiement de la domotique par les bailleurs sociaux afin de contribuer au **maintien des populations à domicile**.

IMPACT FINANCIER

Projet	Coût total (M€)
MSP en milieu rural	3
MSP dans les quartiers prioritaires « politique de la Ville »	1,5
Domotique et maintien des populations à domicile	1,3
Total	5,8

Le Pacte Lorrain : la photo de l'Est Républicain à l'occasion de la signature de ce contrat



■ Jean-Marc Ayrault et le président PS de la région Lorraine Jean-Pierre Masseret ont signé hier, à Matignon, un inédit Pacte 2014-2016 qui prévoit des investissements Etat-région de 300 millions d'euros en faveur de projets jugés innovants.

Photo Alexandre MARCHI